RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 598 DU 02 SEPTEMBRE 2026
portant nomination de monsieur **Sèdjro James ALLABI** au sein du Conseil d'administration du Service d'Aide médicale d'Urgence du Bénin.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;

vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2026-380 du 1er juillet 2026 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2020-515 du 28 octobre 2020 portant approbation des statuts du Service d'Aide médicale d'Urgence du Bénin ;

vu le décret n° 2026-382 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;

vu le décret n° 2026-388 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;

sur proposition du Ministre de la Santé,

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 septembre 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Sèdjro James ALLABI** est nommé membre du Conseil d'administration du Service d'Aide médicale d'Urgence du Bénin, au titre de représentant de la Présidence de la République, en remplacement de monsieur Marcel Olivier Philippe DASSI.

Article 2

L'intéressé poursuit le mandat en cours pour le reste de sa durée.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 02 septembre 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Aristide MEDENOU

Le Ministre de la Santé,

Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR : 1 ; AN : 1 ; CC : 1 ; CS : 1 ; C.COM : 1 ; CES : 1 ; HAAC : 1 ; HCJ : 1 ; MINISTERES : 24 ; SGG : 1 ; INTERESSE : 1 ; JORB : 1.